

ESIBA Business School – Institut Supérieur

Dispositions réglementaires du système LMD et admission en classe supérieure

Licence

Après le baccalauréat, l'étudiant peut s'inscrire dans un parcours de formation qui le conduit à la licence. La licence se déroule sur 6 semestres (3 années de 2 semestres chacune) et correspond à l'obtention de 180 crédits. Les étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS peuvent rejoindre le parcours de licence, sous réserve de la reconnaissance totale ou partielle de leurs parcours par ESIBA.

Master

Après la licence, le master est organisé en 4 semestres (2 années de 2 semestres chacune) et correspond à l'obtention de 120 crédits. Il offre deux orientations : professionnelle ou recherche. Les titulaires d'un master recherche ont vocation à poursuivre en doctorat (préparation d'une thèse). ESIBA Business School ne propose pas des formations doctorales.

Doctorat

C'est un diplôme qui sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe universitaire, dans un organisme de recherche ou dans une entreprise.

Domaine

Toutes les formations du LMD sont regroupées en domaines. Les domaines de formation sont déterminés par chaque université ou Institut supérieur en fonction de ses propres spécificités et de ses pôles d'excellence. Ils restent soumis à l'accord du Ministère de l'enseignement supérieur. Un domaine regroupe plusieurs disciplines. ESIBA Business School propose deux domaines :

❖ **Sciences de gestion**

- Licence en Transport et logistique
- Licence et Master en Administration et gestion des ressources humaines
- Licence et Master en Finance et contrôle de gestion
- Licence et Master en Communication et négociations commerciales

❖ Sciences et technologies

- Licence en Maîtrise des énergies renouvelables
- Licence en Management et économie du numérique
- Licence en Systèmes informatiques et logiciels
- Licence en Réseaux mobiles et sécurité
- Master en Informatique et réseaux

Chaque domaine se subdivise en mentions et le cas échéant chaque mention en spécialités.

Mention

Subdivision du domaine. La mention peut elle-même se décliner en spécialités.

Spécialité

Subdivision de la mention. En licence, seule la mention Management et Economie du Numérique se déclinent en spécialités.

Licence en Management et économie du numérique :

- Spécialité en Technico – Commerciale ;
- Spécialité en Marketing Digital ;
- Spécialité en Economie Numérique ;
- Spécialité en Gestion de Projets Innovants.

Parcours

Le parcours est une progression, au sein d'un ensemble cohérent de matières, adaptée au projet personnel et professionnel de l'étudiant. Grâce à une organisation pédagogique qui offre des enseignements obligatoires et des enseignements au choix, l'étudiant construit son parcours, en accord avec l'équipe pédagogique, en vue d'une mention de diplôme donnée.

Crédits

Le système de crédits offre une unité de validation lisible dans l'Enseignement Supérieur. C'est en quelque sorte une " monnaie d'échange commune ". Chaque UE validée donne lieu à l'obtention d'un certain nombre de crédits, sur la base de 30 crédits maximum par semestre (60 par an). La valeur en crédits attribuée à l'UE tient compte de la quantité de travail que l'étudiant doit fournir pour obtenir cette UE : volume d'enseignement suivi mais également travail personnel, temps d'examen... Les crédits acquis sont définitivement capitalisables. Ils sont transférables (sous réserve d'acceptation par l'équipe pédagogique), c'est-à-dire qu'ils permettent à l'étudiant de faire reconnaître le parcours déjà réalisé et de poursuivre son cursus dans un autre établissement sans recommencer l'intégralité du parcours.

Passerelles

Possibilités de réorientation prévues par l'organisation des enseignements et permettant par exemple de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les acquis du parcours antérieur. Les passerelles peuvent être de droit ou soumises à conditions.

Capitalisation

La capitalisation est la conservation (obligatoire) d'une année sur l'autre des unités d'enseignement acquises (moyenne égale ou supérieure à 10/20). La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation

La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.